



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2510037 - Chausey

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR2510037	1.3 Appellation du site Chausey
1.4 Date de compilation 30/06/1988	1.5 Date d'actualisation 30/09/2008	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Basse-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/01/2005

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022896942

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,78611°

Latitude : 48,85222°

2.2 Superficie totale

82426 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

100%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne
25	Basse-Normandie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
35	Ille-et-Vilaine	0 %
50	Manche	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
35049	CANCALE
50218	GRANVILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A191	Sterna sandvicensis	w			i	P					
B	A191	Sterna sandvicensis	c			i	P					
B	A193	Sterna hirundo	r	48	48	p	P		C			
B	A193	Sterna hirundo	c			i	P		C			
B	A199	Uria aalge	w	30	30	i	P		C			
B	A199	Uria aalge	c	34	34	i	P		C			
B	A200	Alca torda	w	45	45	i	P		A			
B	A200	Alca torda	r	11	17	p	P		A			
B	A200	Alca torda	c			i	P		A			



B	A384	Puffinus puffinus mauretanicus	c			i	P		C			
B	A001	Gavia stellata	w	1	3	i	P		A			
B	A002	Gavia arctica	w	5	5	i	P		C			
B	A007	Podiceps auritus	w	5	12	i	P		B			
B	A008	Podiceps nigricollis	w			i	P		D			
B	A013	Puffinus puffinus	w			i	P					
B	A014	Hydrobates pelagicus	c			i	P					
B	A016	Morus bassanus	w			i	P					
B	A016	Morus bassanus	r			i	P					
B	A016	Morus bassanus	c			i	P					
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	20	500	i	P		B			
B	A017	Phalacrocorax carbo	r	230	235	p	P		B			
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	w			i	P		A			
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	r	890	2000	p	P		A			
B	A048	Tadorna tadorna	w	20	20	i	P		C			
B	A048	Tadorna tadorna	r	40	50	p	P		C			
B	A063	Somateria mollissima	w	50	210	i	P		A			
B	A065	Melanitta nigra	w			i	P					
B	A065	Melanitta nigra	c			i	P					
B	A069	Mergus serrator	w	85	100	i	P		A			
B	A069	Mergus serrator	r	1	1	p	P		A			
B	A130	Haematopus ostralegus	w	350	500	i	P		A			
B	A130	Haematopus ostralegus	r	100	500	p	P		A			



B	A130	Haematopus ostralegus	c			i	P		A			
B	A141	Pluvialis squatarola	w	190	250	i	P		C			
B	A148	Calidris maritima	w	15	35	i	P		B			
B	A148	Calidris maritima	r	32	49	p	P		B			
B	A162	Tringa totanus	w	50	80	i	P		B			
B	A169	Arenaria interpres	w	160	300	i	P		B			
B	A179	Larus ridibundus	w			i	P					
B	A179	Larus ridibundus	c			i	P					
B	A182	Larus canus	w			i	P					
B	A182	Larus canus	c			i	P					
B	A183	Larus fuscus	r	95	181	p	P		C			
B	A184	Larus argentatus	w			i	P		D			
B	A184	Larus argentatus	r	1292	1457	p	P		D			
B	A187	Larus marinus	r	340	750	p	P		A			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Columba palumbus	10	15	p	P			X			
B		Streptopelia decaocto	9	31	p	P			X		X	
B		Streptopelia turtur	1	1	p	P			X		X	
B		Cuculus canorus	1	1	p	P			X		X	
B		Anthus spinoletta petrosus	5	8	p	P						X
B		Anthus pratensis	1	3	p	P			X		X	
B		Parus caeruleus	1	1	i	P			X		X	
B		Parus major			i	P			X		X	
B		Certhia brachydactyla			i	P			X		X	
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Saxicola torquata			i	P			X		X	
B		Oenanthe oenanthe			i	P			X		X	
B		Cettia cetti	1	1	p	P			X		X	
B		Sylvia borin	1	2	i	P			X		X	
B		Sylvia atricapilla	1	18	p	P			X		X	
B		Muscicapa striata	1	1	p	P			X		X	
B		Ficedula hypoleuca			i	P			X		X	
B		Corvus corone corone	1	3	p	P					X	



B		Carduelis chloris	34	38	i	P			X		X	
B		Carduelis cannabina	50	50	i	P			X		X	
B		Emberiza citrinella			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	95 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %

Autres caractéristiques du site

Bien qu'au point 2.5, la superficie marine (non couverte par une région NUTS) indiquée est de 100%, il existe en fait une petite partie terrestre, correspondant à l'archipel des îles Chausey. Cette partie terrestre représente un peu moins de 0,1% de la surface du site.

Vulnérabilité : Quelques débarquements intempestifs de plaisanciers sur les îlots en période de nidification malgré l'interdiction. Pression de la pêche artisanale et plaisancière à évaluer.

Zone marine étendue : Concernant la zone marine, un certain nombre d'activités anthropiques s'y exercent (pêche professionnelle et de loisirs, sports nautiques, activités portuaires...) qu'il conviendra d'identifier plus finement dès la phase de gestion. Leurs effets sur la conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, restent à apprécier par l'amélioration des connaissances dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du document d'objectifs du site ou de l'évaluation des incidences des éventuels projets à venir.

4.2 Qualité et importance

Information supplémentaire sur les oiseaux de l'Archipel des îles Chausey : Grand cormoran dont race continentale sur critères morphologiques et nidification plus précoce.

Aigrette garzette présent toute l'année, non nicheur. Sterne caugek : occasionnelle - une quarantaine de couples en 1994.

3 espèces de Plongeurs en passage.

Ce site est le premier site français pour la nidification de Cormoran huppé, Goéland marin, Huitrer-pie, et Tadorne de belon. Aussi le seul site français de nidification de Harle huppé (1 couple).

Zone marine au large des îles Chausey :

Le site, en contact avec le littoral breton orienté nord, le littoral normand orienté ouest et la Baie du Mont Saint-Michel, présente une fréquentation régulière et importante d'oiseaux marins dont certains sont d'importance communautaire, migrants pour l'essentiel ou visés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Des échanges de populations d'oiseaux entre le site Natura 2000 intégrant Chausey, d'une part, et la Baie du Mont Saint-Michel, d'autre part, sont attestés et témoignent de la complémentarité des deux secteurs sur le plan ornithologique.

Espèces nicheuses :

De nombreuses espèces sont présentes l'été, lors de leur période de nidification. En contact direct avec des sites de nidification connus et faisant déjà l'objet d'une gestion durable, la zone marine du site Chausey DO constitue une zone très fréquentée par ces espèces nicheuses, notamment pour l'alimentation.

Avec près de 2000 couples de Cormoran huppé, Chausey héberge plus de 1% des effectifs mondiaux nicheurs de cette espèce.

Egalement, le Grand Cormoran niche régulièrement sur Chausey ainsi que le Goéland marin (750 couples environ).

Notons aussi que le Tadorne de Belon (une cinquantaine de couples), le Goéland argenté (en fort déclin), le Goéland brun (en petit nombre) et la Sterne pierregarin se reproduisent à Chausey.

L'archipel constitue par ailleurs le seul site français de nidification régulière pour le Harle huppé.



On peut remarquer également la présence des Fous de Bassan, provenant de la colonie de reproduction des Sept Iles, qui viennent pêcher dans ce secteur.

Espèces en migration, en estivage ou en hivernage :

Le site abrite des stationnements de Macreuses noires hivernantes et migratrices, en complément des 6000 à 15000 individus régulièrement recensés en Baie du Mont Saint-Michel. De même, la présence du Puffin des Baléares qui stationne au large de Carolles avec des effectifs pouvant atteindre 2000 individus (comme à la mi-septembre 1997 par exemple) est avérée sur le site.

Parmi les espèces hivernantes, on peut également citer l'Eider à duvet, le Harle huppé (une centaine d'individus à Chausey), les Plongeurs catmarin, arctique et imbrin, les Grèbes huppé et esclavon, la Bernache cravant (200 individus environ à Chausey), le Guillemot de Troïl et le Pingouin torda. Il est à noter que pour ces 2 dernières espèces, le site constitue par ailleurs une zone d'élevage et de nourrissage des jeunes.

De plus, en migration peuvent être observés le Puffin des anglais, les Sternes caugek et pierregarin, la Guifette noire. Les Mouettes mélanocéphale et pygmée sont aussi présentes en période inter-nuptiale.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine de l'état	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public maritime	%
Eaux territoriales	99,9 %

4.5 Documentation

Documentation list handwritten and barely legible in places.

Hamel G., 1938 - Iles Chausey - groupe de travail parc et réserve en milieu marin

Jegou J.M., Crézé J.Y., 1977 - Les Iles Chausey - Bibliographie

Bibliothèque municipale de Granville, 1981 - Brochures, articles de revues et cartes de cette bibliothèque.- Ed. DPN - CNEYO



Pourreau J., 1985 - Les Tursiops de l'été 84 (11 au 19 Août) in : Le Petit Lérot. Bulletin du groupe Mammalogique Normand. N° 11, Janvier 1985 pp 15-23

Guiter J.C., mai 1951 - La chasse aux Iles Chausey in Revue normale de la Chasse.

Guy Barthélemy - Chausey par 71 cartes postales. Ed. Pélican 1981

Dauy de Viruille A.D., 1938 - Observations sur la flore des Iles Chausey faites au cours de la croisière du laboratoire de Dinard (24-30 Août 1938). Bulletin du laboratoire Maritime du Dinard. Fasc XX pp 6-22

Brichamant J., 1963 - Observation aux Iles Chausey. Alauda, Revue Internationale d'Ornithologie. XXXI, n° 1

Ferry C., 1960 - Observations ornithologiques aux Iles Chausey, Manche. Alauda, Revue Internationale d'Ornithologie. XXVIII n°1

Jourdan Pierre, Les Iles Chausey. Imp Jaqueline St.Lô.

Réserve conventionnée des îles Chausey - bilan 1998, projets 1999 - Gérard Debout, Laurent Demongin, GONm

Réserve conventionnée des îles Chausey - bilan 1998/1999, projets 1999/2000 - Gérard Debout, Laurent Demongin, GONm

Réserve conventionnée des îles Chausey - bilan 1999/2000, projets 2000/2001 - Gérard Debout, Laurent Demongin, Fabrice Gallien, GONm

Réserve conventionnée des îles Chausey - bilan 2000/2001, projets 2001/2002 - Gérard Debout, Laurent Demongin, Fabrice Gallien, Sébastien Provost, GONm

Debout G., Gallien F. & Provost S., décembre 2006 - Réserve des Iles Chausey - Bilan 2005/2006, Projets 2006/2007. Groupe Ornithologique Normand. 33 p.

Debout G., GONm, décembre 2001 - Bilan de ZPS bas-normandes : Littoral augeron, Baie d'orne, Falaises du Bessin, Iles Saint-Marcouf, Havre de Sienne, Iles Chausey, Baie du Mont Saint-Michel - septembre 2000 à août 2001. DIREN de Basse-Normandie. p 24-25.

Debout G., GONm, décembre 2000 - Bilan de ZPS bas-normandes : Littoral augeron, Falaises du Bessin, Iles Saint-Marcouf, Iles Chausey, Baie du Mont Saint-Michel - septembre 1999 à août 2000. DIREN de Basse-Normandie. p 18-20.

Deceuninck B. & al., mars 2007 - Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi janvier 2006. Wetlands International, LPO.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	%
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	1 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Liste des codes désignations non reportés dans le nouveau FSD :

Code Désignation : FR33 ; Couverture : 1

Réserve libre du Groupe Ornithologique Normand.

Espace faisant partie de l'inventaire ZNIEFF.

L'archipel est désigné en SIC au titre de ses habitats terrestres et marins.

Extension en mer de la Zone de Protection Spéciale n°FR2510037 " Iles Chausey " désignée par arrêté ministériel du 6 janvier 2005.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : SCI des Iles Chausey Municipalité de Granville Groupe
Ornithologique Normand Préfecture de la Manche Préfecture
maritime de la Manche et de la mer du Nord Conservatoire du
Littoral

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le comité de pilotage conjointement mis en place par le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet terrestre coordonnateur réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles et de loisirs nautiques. Ce comité aura pour rôle de compléter le document d'objectifs en cours de rédaction pour la partie marine étendue. Ces compléments devront définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces d'oiseaux marins d'intérêt communautaire concernés.

Après un diagnostic écologique du site et des différentes activités s'y exerçant, des mesures seront proposées au regard des enjeux de conservation durable des oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié l'extension du site Natura 2000, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ou locales. Pour ce faire, le comité de pilotage et



l'opérateur local en charge de la rédaction du document d'objectifs pourront utilement s'appuyer sur les références technico-économiques pour les mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieu marin concernant les activités de pêche, d'aquaculture et de plaisance (commande passée auprès de l'Agence des aires marines protégées).

S'agissant des différentes activités, plans, programmes, travaux ou projets d'aménagement, ils pourront avoir lieu au sein ou à proximité du site " Chausey DO " pour autant qu'ils ne s'exonèrent pas des objectifs de conservation du site. S'ils sont susceptibles d'affecter le site de façon notable, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié le site. Dès lors, les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les guides méthodologiques élaborés à l'échelon national :

- guide pour l'évaluation des incidences des projets d'extraction de granulats marins sur les sites Natura 2000 (en cours) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des dragages des chenaux de navigation et des immersions sur l'état de conservation des sites Natura - GEODE / BCEOM, août 2007 - (volet calage en site Natura 2000 marin en cours de rédaction) ;
- guide sur l'étude d'impact des projets éoliens (volet mer en cours de rédaction) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des projets de création et d'extension de ports de plaisance et de sites de mouillages organisés (en cours).

Au sein du site, les activités de défense exercées sont en particulier :

- des missions opérationnelles de surveillance, de police, de défense ou de service public (sauvetage, assistance, lutte antipollution, etc.) par des navires ou des embarcations de la Marine nationale et de la gendarmerie maritime ;
- des missions de recherche et de neutralisation d'explosifs immergés en mer ou sur l'estran par des navires, des embarcations ou des plongeurs de la Marine nationale ;
- des missions opérationnelles et des patrouilles de surveillance, de police, de défense ou de service public par des avions militaires sans restriction d'altitude ;
- des exercices et entraînements de navires de la Marine nationale ou de la gendarmerie maritime ;
- des exercices et entraînements d'avions militaires (hélicoptères sans restriction d'altitude, avions à 500 pieds terre et 100 pieds mer minimum) ;
- des exercices et entraînements de plongeurs et de commandos de la Marine nationale (entraînements nautiques, aériens et terrestres) ;
- des exercices et entraînements des forces spéciales du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29), sans restriction de lieu ou de période : activités sous-marines, aériennes et de surface ;
- des opérations aéroportées (largage de parachutistes) et des exercices d'instruction de type commando, manoeuvres, exercices amphibies interarmées (exemple SKREO de niveau national) en Baie du Mont Saint-Michel.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

La pérennisation de l'ensemble des activités et des missions précitées (activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer) ne devra pas être remise en cause par la désignation du site.